

Saint Augustin et le mystère de l'Église

4. Comment en finir avec un schisme ?

Que tous soient un, comme toi mon Père tu es en moi et moi en toi, que tous aussi soient un en nous, afin que le monde croie que tu m'as envoyé.

Jean 17,21

Même si, sans trop nous souvenir de cette prière de Jésus, nous nous en accommodons fort bien, nous vivons dans une Église profondément divisée. Non seulement à l'extérieur, aux yeux du monde, par la multiplication des Églises, et même à l'intérieur de la nôtre, par exemple entre les « conciliaires » et les « traditionnalistes », mais à l'intérieur de chacun d'entre nous, dans notre manière de penser l'Église : non pas seulement notre Église, l'E.C.R., l'Église catholique romaine, pour les autres Église chrétiennes, cette Église devenue tolérante, pour ne pas dire indifférente, envers les autres Églises, ce qui vaut mieux que les sinistres guerres de religion du passé, mais l'Église au singulier, « l'Église de Dieu », dont on devient membre par le baptême, car, de nos jours et contrairement à la pratique des donatistes, la plupart des Églises reconnaissent le baptême reçu dans une autre Église.

Cependant, s'il est toujours à notre portée de faire schisme, il n'en va pas de même quand on veut revenir à l'unité, ce qui prouve bien que cette unité ne peut être que l'œuvre de l'Esprit Saint. En effet, c'est déjà faire schisme que de quitter son Église d'origine, surtout quand elle reste liée à l'Église indivise des premiers temps ; mais c'est aussi faire schisme que de critiquer son Église au-delà du raisonnable, jusqu'à vouloir refonder l'Église, ce qui est la plupart du temps une manière de ne pas se remettre en question soi-même. En effet, et en cela les guerres de religion qui, en Europe, ont suivi la Réforme protestante devraient nous suffire, ce n'est pas ainsi que se fera l'unité voulue par le Christ. Elle ne pourra se faire ni reniant le passé – ces péchés pour lesquels il nous faut ensemble implorer le pardon de Dieu – ni en rejetant les autres disciples du Christ qui refuseraient de *nous* suivre, alors que c'est le Christ, dans sa mort et sa résurrection qu'il s'agit de suivre. L'unité des chrétiens ne pourra donc pas se faire pour nous sans nous : à la mesure de notre attention et de notre disponibilité à l'action de l'Esprit. Et c'est précisément dans ce patient travail de conversion du cœur que saint Augustin me semble pouvoir nous éclairer.

En effet, sa réaction au schisme donatiste quand il en prit vraiment connaissance et son action infatigable pour tenter d'y mettre fin me semblent exemplaires, en même temps qu'une aide précieuse pour entrer dans le mystère de l'Église. Nous avons constaté son étrange silence au sujet de ce schisme dans les *Confessions*, où il relit devant Dieu sa jeunesse et son chemin de conversion, c'est-à-dire sa période manichéenne, durant laquelle il s'éloigna avec orgueil de l'Église de son enfance, et son séjour en Italie où la grâce de Dieu l'attendait. Il reste que, à en juger par les premiers écrits qui suivirent son baptême, puis son retour en Afrique, il ne commença à parler du schisme qu'une fois devenu prêtre (janvier 391), et même qu'après le concile d'Afrique qu'Aurelius de Carthage réunit exceptionnellement à Hippone, en novembre 393, et au cours duquel il demanda au prêtre d'Hippone, de commenter le *Credo* devant les évêques.

Après ce concile, au cours duquel les évêques catholiques se ressaisirent, son premier écrit anti donatiste fut son *Psaume contre le parti de Donat* qui rappelait pour le grand public, l'histoire du schisme, avec pour refrain : « *Vous qui aimez la paix, juger maintenant de la vérité* ». En effet, il ne saurait y avoir de paix, ni de parfaite unité, sans vérité, mais cette vérité n'éclaire que ceux qui la reconnaissent. Or, pour Augustin, ce schisme, à son origine comme dans sa durée reposait sur un double mensonge : relativement à la définition de l'Église donnée par l'Écriture, à laquelle les deux camps étaient censés se référer ; et d'autre part dans la validité des reproches que les donatistes adressaient à ceux qu'ils nommaient « l'engeance des

traditores ». D'où l'opportunité d'en débattre, pour qu'éclate la vérité. C'est ce qu'Augustin essaya de proposer à ses adversaires dès que l'occasion se présenta, comme nous l'avons vu dans les séances précédentes, avant d'être suivi par d'autres évêques catholiques puisque, « aux conciles de 401 et 403, les évêques catholiques décidèrent l'organisation de rencontres officielles, en chaque ville avec les évêques schismatiques. Mais ils se heurtèrent à un refus catégorique du primat donatiste de Carthage, Primien : « Il ne convient pas que se réunissent en un même lieu les fils des martyrs et l'engeance des *traditores* »¹. Ce refus dura jusqu'à la Conférence de Carthage, dont nous allons maintenant parler.

1. La conférence de Carthage de juin 411

Décidée depuis Ravenne par l'empereur Honorius, convoquée et présidée par le tribun notaire Marcellinus, cette rencontre qui ne put avoir lieu qu'en juin 411, sans doute à cause du sac de Rome par Alaric en août 410, ne réunit pas loin de six cents évêques, en comptant les deux camps, venus de toute l'Afrique romaine. Ce nombre considérable s'explique par le fait que les deux Églises étaient presque partout présentes en chaque ville, mais aussi par cette idée tout humaine et toujours vivace selon laquelle, quand manque la légitimité, il ne reste plus que le rapport de force, et déjà le nombre, pour se faire reconnaître.

Nous connaissons cette conférence par les *Actes* qui en furent rédigés à partir des notes minutieusement prises en écriture rapide par les *notarii*, c'est-à-dire les secrétaires de chaque camp², mais surtout par le *Breviculus collationis cum donatistis* (« Résumé de la confrontation avec les donatistes ») composé par Augustin dans les mois qui suivirent. C'est d'ailleurs cette tâche gigantesque qui explique son absence, à l'automne 411, au procès de Célestius, le bouillant disciple de Pélage, procès qui marqua le début du combat contre « *les ennemis de la grâce de Dieu* », alors que Pélage, après avoir été aperçu de loin par Augustin, avait quitté Carthage dès le mois de juin pour l'Orient en vue d'y trouver quelques soutiens.

La préface du *Breviculus* résume en peu de mots ce que fut la Conférence :

Lorsque, sur l'ordre de l'empereur, les évêques catholiques et ceux du parti de Donat se réunirent pour débattre entre eux devant son représentant, le tribun-notaire Marcellinus, la transcription de ces Actes fut faite de manière très prolixe même si tout aurait pu être rédigé de manière beaucoup plus brève. Mais ceux qui savaient que leur cause n'était pas la bonne firent d'abord tout ce qu'ils purent pour que la confrontation n'ait pas lieu, puis, faute de mieux, pour que l'affaire ne soit pas traitée à fond. Mais parce que même cela ils ne purent l'obtenir, ils développèrent ces Actes au maximum, de sorte qu'il soit très difficile d'y lire ce qui avait été dit. C'est au vu de cela que j'ai repris toutes ces choses dans ce résumé de telle sorte que les numéros qui s'y trouvent soient les mêmes que dans les Actes afin que quiconque puisse y retrouver sans difficulté ce qu'il voudra.

On peut noter ici, plus que l'honnêteté intellectuelle d'Augustin, son souci d'informer le plus grand nombre de fidèles, car, y compris en matière de foi, c'est la vérité qui libère.

La journée du 1^{er} juin 411

Alors que, conformément aux instructions du juge, les catholiques ne sont que 18 à se présenter – les sept évêques délégués, leurs conseillers et les préposés aux procès verbaux –, les évêques donatistes s'engouffrent en foule dans la salle de la Conférence, un lieu neutre, tout en justifiant leur entrée en masse par la crainte que leurs adversaires ne « *les fassent passer mensongèrement pour peu nombreux. [...] Ils sont donc tous venus, jusqu'aux vieillards les plus appesantis par l'âge, et ne manquent que ceux qui ont été retenus pas leur*

¹ Cf. Goulven Madec, *Introduction aux Révisions et à la lecture des œuvres de saint Augustin* (1996), p. 89.

² Cf. Serge Lancel, *Saint Augustin*, p.419-423, sur qui nous nous appuyons pour évoquer cette Conférence. L'auteur a édité les Actes de la Conférence en 4 volumes de *Sources Chrétiennes*, n° 194, 195, 224 et 373

mauvais état de santé » (n.4). Soutenus par la foi d'Augustin, les catholiques misaient sur la vérité, les donatistes sur leur nombre.

On fait alors lecture de l'édit de l'empereur donnant mandat à Marcellinus, puis des deux décrets de ce dernier, celui de janvier convoquant la Conférence et celui de mai qui en fixait les modalités. On en vient ensuite à la réponse donnée à ce décret par chacune des deux assemblées. Les catholiques, qui se sont conformés aux règles fixées par le juge, forment alors un double engagement : si le jugement est en leur défaveur, ils renonceront à leur siège ; dans le cas contraire, ils le partageront chacun avec son collègue de l'autre Église, sauf si les fidèles exigent que l'on consacre un nouvel évêque, car, pour eux, l'ordination épiscopale est l'œuvre du Christ et doit être respectée alors que l'erreur humaine doit être corrigée. Et ils ne manquent pas d'évoquer dans ce sens ce que, « *pour la paix de Donat* », les donatistes ont supporté de la part des maximianistes (n. 5). Et puis, vu leur petit nombre, ce n'est pas d'eux que l'on peut craindre que vienne un éventuel tumulte !

Mais voici, résumé par Augustin, le contenu de la réponse des catholiques :

n.7. [...] Dans cette lettre toute l'affaire était présentée de telle sorte qu'il apparaisse que l'Église catholique n'était pas le parti de Donat, mais bien celle qui fructifie et se développe *dans le monde entier à commencer par Jérusalem* comme le disent les Saintes Écritures (cf. Lc 24,47) ; que ceux qui, en elle, quels qu'ils soient, auront été mauvais, ne peuvent en rien lui porter préjudice, puisqu'ils en seront séparés par jugement divin à la fin des temps ; et que parce que les ancêtres [des donatistes] n'avaient rien pu prouver contre Cécilien lui-même, il fut trouvé et déclaré innocent par les tribunaux ecclésiastiques puis par celui de l'empereur devant lequel ils l'avaient accusé. Et comme ils ont l'habitude de se montrer jaloux à propos des ordonnances impériales en faveur de la *Catholica*, il était aussi rappelé que, d'après la Sainte Écriture, des rois avaient décrété dans leur royaume de très lourdes peines pour ceux qui blasphèmeraient contre Dieu (cf. Dn3,96). On rappelait aussi l'affaire des maximianistes que les donatistes avaient poursuivis sans relâche par des procès publics : ils en réintégrèrent certains, qu'ils avaient pourtant condamnés, avec tous leurs titres et sans détruire le baptême donné par eux dans le schisme ; quant à ceux qui avaient été en communion avec Maximien et auxquels ils avaient accordé un ajournement, ils déclarèrent qu'ils n'avaient pas été souillés à son contact ; et d'autres choses également dans cette lettre. [...]

Tous les rappels énoncés par les catholiques n'avaient donc pas d'autre but que de provoquer un sursaut de conscience chez les donatistes qui les entendraient afin que leur vienne le désir de faire la paix. Mais les donatistes n'étaient pas en quête de vérité : ils voulaient seulement montrer leur force. Ils commencèrent donc par exiger que l'on procède à l'appel des évêques catholiques qui avaient signé le mandat, « *objectant qu'on aurait pu y introduire frauduleusement des gens qui n'étaient pas évêques et tromper ainsi le juge* », ou que « *les catholiques avaient ajouté des évêchés nouveaux pour augmenter leur nombre* ». L'opération prit un certain temps : « *les évêques s'avancèrent chacun à l'appel de son nom au milieu de l'assemblée et furent identifiés par les évêques donatistes du voisinage ou de la même localité* ». Aucune signature catholique ne fut prise en défaut (n.12), ce qui ne fut pas le cas des mandataires donatistes quand les catholiques demandèrent à leur tour qu'on en vérifie la liste : « *On découvrit que pour certains absents, d'autres avaient signé ; on en découvrit même un qui ne répondit pas à l'appel de son nom et que l'on déclara mort en route* ». Après réflexion on précisa que c'était « *en rentrant chez lui, étant déjà malade* », et que d'autres, étant malades à Carthage, avaient demandé que l'on signe à leur place... Le juge reconnut le mensonge, « *l'abandonna au jugement de Dieu* », et ordonnant que l'on poursuive, demanda ce qu'il en était du nombre des évêques de chaque camp (n.14):

Le bureau répondit qu'il y avait deux cent soixante-dix-neuf noms d'évêques donatistes en comptant aussi ceux pour qui d'autres avaient signé en leur absence, y compris le mort. Quant aux noms de tous les évêques catholiques présents il fut établi qu'il y en avait deux cent quatre-vingt-six ; vingt autres en effet n'avaient pas signé, mais ils se présentèrent en personne en venant au milieu de l'assemblée, à part quelques-uns que leur mauvais état de santé retenait sur place à Carthage, et proclamèrent étant présents, qu'ils donnaient leur mandat et leur accord.

Les donatistes qui dans leur lettre avaient déclaré que leur liste était complète, ne purent pas faire admettre qu'ils avaient d'autres évêques absents. Seuls ceux qui étaient autorisés par le décret de Marcellinus restèrent dans la salle, mais on convint que la conférence serait remise au surlendemain. Une journée perdue pour les uns et une de gagnée pour les autres ! Mais les procès verbaux nous donnent, selon Serge Lancel, une « photographie de groupe » très précise de l'épiscopat africain d'alors avec, dans chacun des deux camps, « l'impression, d'une 'piétaille' manœuvrée par quelques 'généraux' ». Parmi ceux-ci, des noms bien connus : du côté catholique, Aurelius de Carthage, Alypius de Thagaste, Augustin d'Hippone, Fortunatus de Constantine, Possidius de Calama ; du côté donatiste, Primien de Carthage, Pétilien de Constantine, Emeritus de Césarée, Gaudentius de Timgad, dont nous aurons à reparler.

Augustin, très discret le premier jour, ne parla que pour appuyer son primat, Aurelius, et ne fit aucun commentaire lors de sa confrontation avec Macrobius, son rival à Hippone.

La journée du 3 juin

Seuls sont présents les délégués autorisés avec, comme orateurs principaux, Augustin pour les catholiques et Pétilien pour les donatistes. Ce dernier commence par refuser de s'asseoir comme le demandait Marcellinus, sous prétexte que « *l'Écriture interdit de s'asseoir en pareille compagnie* ». Pas de réaction de la part des catholiques, mais le juge répond qu'il restera lui-même debout (n.1). Les donatistes demandent ensuite une copie de la lettre de mandat des catholiques pour l'étudier afin de pouvoir se présenter bien informés au jour fixé (n.2), ainsi qu'une copie clairement rédigée des Actes du premier jour, ce qui, vu l'abondance de la matière à traiter, n'était pas encore fait. Augustin intervient alors pour demander au juge que ce délai leur soit accordé : « *ils veulent examiner, ils veulent discuter, ils veulent venir bien préparés* », peut-on lire dans les Actes³. On leur accorde donc un délai de six jours (n.3), le temps estimé nécessaire à la rédaction des Actes du premier jour, en échange de quoi ils promettent de signer la rédaction des Actes effectuée par leurs secrétaires.

La journée du 8 juin

Au matin de cette troisième journée, les donatistes se retrouvent « dos au mur », ce qui n'empêche pas Emeritus de Césarée de demander que soit précisé lequel des deux partis est le « demandeur » (*petitor*), car, selon les règles du droit civil (*ex forensi jure*), c'est lui qui doit fournir la preuve de l'accusation (n.2). Pour les donatistes, qui se considèrent comme étant la véritable Église, il est évident que ce sont « les fils des *traditeurs et des persécuteurs* », sans qui cette Conférence n'aurait aucune raison d'être. Mais Marcellinus leur rappelle qu'eux aussi, en janvier 406, ont formulé une demande de conférence auprès du préfet du prétoire chargé de l'Afrique, à la Cour de Ravenne. Et comme cela ne suffit pas, on ouvre d'autres archives, beaucoup plus embarrassantes, comme celles de l'origine du schisme, ce qui les oblige à entrer dans le vif du sujet : entendre leur accusation contre Cécilien déposée en 313 à Carthage auprès du proconsul Anullinus pour qu'il la transmette à l'empereur Constantin...

Les donatistes demandent alors au tribunal de choisir de se fonder ou sur l'Écriture ou sur les archives publiques, mais en vain, car leur cause relève des deux. En effet, *historiquement* ce sont eux qui ont ouvert le schisme et, tant qu'ils maintiendront leurs accusations contre l'Église selon eux « née de Cécilien », c'est bien au niveau des faits historiques que l'arbitrage devra se

³ S. Lancel, *Saint Augustin*, p. 713, note 52 qui cite *Actes II*, 56 (SC 224, p. 958)

faire. Qu'ils renoncent à leur accusation et l'on pourra rechercher ce que disent les Écritures au sujet de l'Église, dont la cause est par ailleurs distincte de celle de Cécilien, « quelle qu'elle fût », puisque, aux yeux de ceux que l'empereur dans sa lettre de mission à Marcellinus nomme les « catholiques », Cécilien, qu'il soit bon ou mauvais, n'est qu'un frère (n 8). Et il en va de même de Megalius de Calama qui, quand il était primat des évêques de Numidie, a consacré Augustin évêque, alors que, dans un mouvement de colère, il lui avait auparavant envoyé une lettre qu'il regretta plus tard devant une assemblée d'évêques. Mais cela n'empêcha pas les donatistes d'utiliser cette lettre pour ranimer une méchante rumeur contre Augustin, sur laquelle il s'était déjà expliqué par deux fois dans des traités⁴. Aussi, lorsque, dans le but de le déstabiliser, Pétilien l'interrompt pour lui demander qui l'a consacré évêque, Augustin donne le nom de Megalius tout en ajoutant d'une manière cinglante: « *J'ai donné le nom de celui qui m'a ordonné. Maintenant profère tes calomnies* »⁵, ce dont Pétilien eut la sagesse de s'abstenir pour revenir à Cécilien à propos duquel « *les catholiques disaient que son cas ne pouvait porter préjudice à l'Église, eût-on même prouvé la vérité des accusations portées contre lui, encore que personne ne soit en mesure de prouver qu'elles étaient vraies* » (n.9).

10. On lut alors la dite lettre des donatistes, selon eux approuvée par leur concile plénier, en réponse à la lecture de la lettre de mandat des catholiques insérée dans les actes du premier jour. [...] Une lettre à laquelle il apparaîtra qu'ils n'avaient pas pu répondre à qui voudra bien lire et comparer les deux lettres. D'abord, à propos des témoignages de la Loi, des Prophètes, des Psaumes et des écrits apostoliques et évangéliques cités pour montrer que l'Église catholique *se répand dans le monde entier, en commençant par Jérusalem (Lc 24,47)* ; et que, de là, s'étendant dans des régions proches et lointaines, elle vint aussi en Afrique et dans bien d'autres régions et d'autres cités où, dès le début, elle se multiplia et où de nombreuses Églises, appartenant à cette Unique (*ad istam unicum pertinentes*), furent fondées par le travail apostolique, Églises avec lesquelles il est manifeste que les donatistes ne sont pas en communion. Non seulement ils ne voulurent pas les examiner, mais ils refusèrent même d'y toucher. Dans leur lettre si prolix, ils n'osèrent pas avancer le moindre témoignage tiré des Écritures pour établir que l'Église du parti de Donat avait été prédite et d'avance annoncée, alors que les catholiques n'avaient pas manqué d'en citer en faveur de l'Église avec laquelle ils sont en communion, celle qui, partie de Jérusalem, se répand dans le monde entier.

Les citations faites par les donatistes pour tenter de se justifier sont toutes contestables et contestées par Augustin, en particulier celles qui tendent à faire oublier que le tri des bons et des méchants ne sera fait qu'à la fin des temps. Quant aux donatistes, après avoir lu dans la lettre des catholiques que Cyprien avait ordonné de « *supporter les mauvais dans l'Église pour le bien de l'Unité et de ne pas abandonner l'Église à cause d'eux ; et qu'en outre il avait toléré lui-même dans l'Église certains de ses collègues dont il réprouvait la mauvaise conduite et dont il ne taisait pas les graves méfaits* »⁶, ils préférèrent garder le silence sur les maximianistes (n. 11). Mais Jésus n'a-t-il pas supporté Judas jusqu'au bout (cf. Jn 6, 70,71) ?

Augustin développe ensuite certains thèmes énoncés par les catholiques dans leur lettre lue le 1^{er} juin : distinction des deux moments de l'Église, *dans le temps* et *après le temps* ; tolérance des mauvais au milieu des bons dans les textes prophétiques ; interprétation spirituelle, et non pas sociale, de la discrimination des purs et des impurs dans l'Écriture. En réponse à de tels propos, les donatistes restent sans réponse ou font mine de ne pas comprendre, qu'il s'agisse de la distinction des deux états et ou surtout des deux niveaux de réalité dans l'Église visible –

⁴ In *Contre les lettres de Pétilien* III, 19 et *Contre Cresconius* IV, 79 ; et III, 92.

⁵ *Actes* III, 247. Cf. S. Lancel, *Saint Augustin*, p. 422 et E. Lamirande, BA32, p. 711.

⁶ Cf. Cyprien de Carthage, *Lettre* 54 ,3 et *Sermon sur les lapsi*, 6

ceux qui y vivent « selon Dieu » et ceux qui y vivent « selon le monde » – au point d'accuser leurs adversaires de concevoir deux Églises. C'est ainsi que fut traité le fond du problème.

Voyant que les adversaires ne pouvaient pas s'entendre à partir de l'Écriture, « *le juge donna l'ordre de passer à la discussion des motifs qui avaient été à l'origine du schisme* » (n.21) et l'on en revint aux sujets qui fâchent : le baptême qui, pour les catholiques, est celui du Christ et non celui de Cécilien ou de Donat, et les accusations de persécutions mutuelles, les donatistes se présentant toujours comme « *L'Église des justes qui est persécutée et ne persécute pas* »⁷, ce qui se trouva contredit par la lecture des pièces d'archives et sonna inexorablement leur déroute. Alors que Pétilien se trouvait pris d'un enrouement l'empêchant de parler, Marcellinus offrit aux donatistes la possibilité de fournir de nouvelles pièces contre l'acquiescement de Cécilien ou celui de Felix, l'un de ses évêques consécrateurs. En vain :

43. [...] En dernier lieu le juge dit: « *S'il n'y a plus rien contre ce qui a été lu, veuillez vous retirer pour que puisse être rédigée la sentence définitive (plena) de toute l'affaire.* » Les deux partis étant sortis, il rédigea la sentence qu'il leur lut après les avoir fait réintroduire : elle ramassait tout ce dont il avait pu se remémorer des trois séances de ce long procès. Il y relata certains faits sans suivre l'ordre, mais tout ce qu'il énonça était vrai, jugeant ainsi au vu de tous ces documents que les donatistes avaient été confondus (*confutatos*) par les catholiques.

Ainsi s'achève le *Breviculus*, sans nous donner le texte de Marcellinus.

Conclusion de Serge Lancel, *Saint Augustin* p.423:

Au lieu d'avoir été conclusif et réconciliateur, comme l'avait espéré Augustin, [le débat sur la cause de l'Église] n'avait été qu'une décevante parenthèse. [...]

Il faisait nuit noire quand Marcellinus donna lecture de ce jugement qui « tranchait en faveur de l'unité catholique ». Le 26 juin, le commissaire impérial mettait un terme à sa mission. Un édit signé de lui assurait les donatistes, qui pouvaient rentrer chez eux sans rien redouter, qu'il ne tenait qu'à eux de goûter aux douceurs d'une unité assortie de la promesse - faite par les catholiques - d'un généreux partage, mais énumérait aussi les mesures prises à l'encontre de ceux qui refuseraient de se soumettre : interdiction de toute réunion culturelle, restitution immédiate des basiliques et des biens d'Église, confiscation des domaines où l'on continuerait à tolérer les circoncellions. La victoire d'Augustin était complète; mais elle était trop écrasante pour n'avoir pas un goût un peu amer.

Après la Conférence de Carthage, la lettre aux donatistes

Officiellement, le schisme était terminé. Encore fallait-il en informer les Églises d'Afrique et veiller à la stricte application de la sentence prononcée par le légat Marcellinus.

Pour informer les Églises d'Afrique, Augustin ne se contenta pas du *Breviculus* qui portait remède au caractère rendu volontairement illisible par les donatistes des Actes de la conférence. Il s'adressa directement aux donatistes dans une lettre fraternelle pour les mettre en garde contre leurs évêques qui voudraient rester dans le schisme. En voici le début:

1,1. Pourquoi, donatistes, vous laisserez-vous encore séduire par vos évêques dont les ténébreuses astuces ont été dissipées par une éclatante lumière, eux dont l'erreur est apparue au grand jour et dont l'obstination a été vaincue ? Pourquoi vous lancent-ils encore leurs vains mensonges ? Pourquoi croyez-vous encore des hommes vaincus ? Quand ils vous disent que le juge s'est laissé acheter, que font-ils de nouveau ? Que font donc d'habitude tous les perdants qui ne veulent pas se rendre à la vérité, si ce n'est forger des mensonges sur l'injustice du juge ? Interrogez-les

⁷ Actes III, 258.

et qu'ils vous disent d'abord, s'ils le peuvent, pourquoi ils ont osé venir à Carthage et se réunir avec nous dans un même lieu à l'occasion de cette conférence.

Augustin pointe la contradiction des pasteurs qui égarent leur troupeau : Comment ont-ils pu à la fois répéter : « *Il est indigne que se réunissent en un même lieu les fils des martyrs et l'engeance des traditeurs* », et se rendre à Carthage pour y rencontrer les évêques de l'autre Église ? S'ils ont participé à cette Conférence, dit Augustin, c'est qu'ils savaient bien que nous n'étions pas les descendants des traditeurs. Et, s' « *ils sont venus en toute liberté* », qu'ils ne viennent pas nous dire que c'est « sur l'ordre de l'empereur », car c'est « sur l'ordre de l'empereur », alors persécuteur, que les apostats ont renié leur foi et les « traditeurs » commis leur crime prétendument impardonnable. Augustin est ici d'autant plus impitoyable qu'il s'agit du salut des âmes. D'où, en conclusion, cette interpellation aux fidèles donatistes :

58. [...] Nous savons combien d'entre vous, et peut-être tous ou presque tous, vous disiez souvent: « *Oh! s'ils pouvaient se réunir en un même lieu, tenir enfin une conférence et que de leur discussion sorte la vérité!* » Eh bien, voilà qui est fait, voilà l'erreur confondue, voilà la vérité apparue ! Pourquoi fuir encore l'unité ? Pourquoi mépriser encore la charité ? Qu'avons-nous besoin de nous diviser sur des noms d'hommes ? Il n'y a qu'un Dieu qui nous a créés, qu'un Christ qui nous a rachetés, qu'un Esprit qui doit nous rassembler. Désormais que le nom du Seigneur soit honoré, qu'il brille sur vous dans la joie afin que vous reconnaissiez vos frères dans son Unité à lui. Déjà l'erreur qui nous séparait dans les propos de vos évêques a été vaincue ; qu'enfin dans vos cœurs le diable (l'esprit de division) soit lui aussi vaincu et qu'à son troupeau enfin réuni pacifié, le Christ soit bienveillant, lui qui lui donna ce précepte !

Soucieux de l'unité du troupeau du Seigneur qui lui a été confié, Augustin cherche à convaincre, non à contraindre, alors que les donatistes n'hésitent pas à contraindre dans l'espoir de convaincre. Selon leur habitude, ils ne manquèrent pas de faire encore appel à l'empereur, mais ce dernier, par l'édit du 30 janvier 412, confirma le jugement de Marcellinus, tout en ajoutant les lois prévues contre les hérétiques : pas de peine de mort, mais des amendes extrêmement lourdes pour les fidèles, l'exil où ils seraient conduits *manu militari* pour les évêques et, pour les clercs, l'obligation de remettre aux catholiques les lieux de culte et possessions ecclésiastiques⁸.

Il y eut des retours à l'Église catholique, comme on peut le lire dans la *Lettre 144* dans laquelle Augustin répond à des notables de Cirta, la ville de Pétilien, l'informant qu'une grande partie de la population de cette ville était entrée dans l'unité catholique. Mais il y eut aussi de fortes résistances et en particulier celle de deux évêques donatistes qui avaient été les délégués de leur Église à la Conférence de Carthage : Emeritus de Césarée et Gaudentius de Timgad, au sujet desquels nous avons des traités d'Augustin. En voici un très bref aperçu :

En 418, après la condamnation de Pélage par le pape Zosime, Augustin fut chargé par ce dernier d'une mission en Maurétanie et, lors de son arrivée à Césarée (Cherchell), ayant tout à fait par hasard rencontré Emeritus, il l'invita à venir débattre à l'église avec lui. La chose se fit le surlendemain, mais Emeritus, qui était venu non pour dialoguer mais pour protester, garda le silence, avant de retourner à sa retraite.

Un peu plus tard, ce fut le tour de Gaudentius de Timgad, le successeur du sinistre Optat disparu avec le comte Gildon en 398. L'affaire parvint à Augustin venant du tribun notaire Dulcitus, chargé d'appliquer les lois impériales et qui ne parvenait pas à faire entendre raison à Gaudentius, lequel manifestement moins doué qu'Emeritus était tout à fait capable de sombrer dans le fanatisme. En effet, ayant entendu dire qu'Emeritus avait été converti de force au catholicisme – ce qui, nous le savons, était faux – il était revenu dans sa ville et avait repris possession de sa basilique, menaçant de s'y faire brûler avec ses fidèles plutôt que de la rendre. On connaît l'affaire par deux lettres qu'il fit parvenir à Dulcitus, lettres que ce dernier

⁸ S. Lancel, *Saint Augustin*, p. 424-425

transmit à Augustin pour qu'il y réponde. Il le fit dans le *Contre Gaudentius*, en deux livres, en y citant le texte d'origine. Mais ce traité ne nous dit rien du sort ultérieur de Gaudentius.

En dehors de ces deux réactions qui intervinrent sept ans après la Conférence, il y eut bien sûr d'autres résistances : des actions spectaculaires comme des suicides de donatistes mais aussi et encore, des attentats parfois mortels contre des catholiques et des « punitions » infligées par les circoncillions aux donatistes passés au catholicisme comme cela arriva, en 417, à l'évêque Rogatus d'Assuras à qui ils coupèrent la langue et tranchèrent une main⁹...

De tels crimes troublaient gravement l'ordre public et ne pouvaient rester impunis, ce qui n'empêcha pas Augustin et d'autres évêques catholiques, de faire tout ce qu'ils purent pour en atténuer les sanctions. Quant à Augustin, résolument opposé à la peine de mort et à toute forme de mutilation, il tenait à ce que les coupables puissent se repentir et surtout à ce que ne soit pas contredite la « miséricorde de l'Église catholique », instituée, non pour la perte, mais pour le salut de tous les hommes.

Ce qui nous amène à la question de ce que fut le changement de position d'Augustin en matière de coercition dont nous avons rencontré la mention dans la notice des *Révisions* consacrée à un traité *Contre le parti de Donat*, qui date du début de son épiscopat et que nous ne connaissons plus que par cette notice des *Révisions* :

Révisions II, 5. [...] Dans le premier livre, j'ai dit qu'il me déplaisait que les schismatiques soient amenées à la communion par la contrainte de quelque puissance temporelle. Et, en effet, cela me déplaisait à cette époque, parce que je n'avais pas encore éprouvé ni à quel degré d'audace l'impunité les entraînerait, ni combien leur appliquer une discipline vigilante pourrait les changer en mieux.

Mais, le temps de cette séance étant écoulé, nous examinerons cette question la prochaine fois.

⁹ Cf. Serge Lancel, *Saint Augustin*, p. 426 qui cite la *Lettre 28*,7* et *De gestis cum Emerito*, 4